communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B189

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - OPAH Pertuis

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

07_05

DGA Développement Economique, Innovation et Cohésion Sociale
Direction Habitat Et Politique De La Ville
Service Financement Du Logement
07_05_dirhpv_b190511

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Feraud

Objet : **HABITAT - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires bailleurs – OPAH Pertuis**
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 3 602 € de la CPA en faveur des propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH de Pertuis, dont 1 201 € au titre de la participation de la Région.

Une première convention de délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat à la CPA a été signée le 31 janvier 2006.
La Communauté du Pays d'Aix a renouvelé le 17 septembre 2010, pour six ans une convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'état qui fixe notamment des objectifs prioritaires pour l'amélioration de l'habitat privé et qui portent sur :

La réhabilitation de **330** logements par an dont :
- **80** logements propriétaires bailleurs
- **250** logements propriétaires occupants
- **80** logements en sortie d'insalubrité
- **25** logements vacants remis sur le marché
- **50** logements à loyers maîtrisés dont **30** logements à loyers intermédiaires et **20** à loyers conventionnés

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de **12 840 000 €** pour 6 ans.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2007-A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de l'OPAH de Pertuis :

- Un dossier a été validé par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'Anah du 17 Mars 2011 et se répartit comme suit :

N° Dossier ANAH	Date Commission ANAH	NOM Prénom Demandeur	Adresse Demandeur	statut	Adresse immeuble	Type Travaux	Montant réel TTC	Montant subventionné	Engagement ANAH	Engagement CPA		Engagement Région		Engagement Département	
0840034051	17-mars-11	SCI KIMBERLEY représentée par Géraldine Pellet	L'orée des vignes route de la Bastidonne 84120 Pertuis	LCS	70 place saint pierre 84120 Pertuis	Réhabilitation complète	25 342 €	24 012 €	14 407 €	10%	2 401 €	5%	1 201 €	5%	1 201 €
							25 342 €	24 012 €	14 407 €		2 401 €		1 201 €		1 201 €

L'aide sera attribuée au propriétaire bailleur aux vues des attestations de versement de la participation de l'Anah.

Le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 2 401 €.

Par ailleurs la CPA s'est engagée par une convention de financement avec la Région PACA à verser l'aide régionale aux bénéficiaires pour le compte de la Région. Ainsi, le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Région s'élève à 1 201 €.

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2007-A126 du Conseil Communautaire du 12 avril 2007 relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;
Vu la délibération n°2009-A179 du Conseil Communautaire du 23 octobre 2009 relative à la commune de Pertuis - approbation du projet de convention programmée d'amélioration de l'habitat portant sur le centre ville de Pertuis et lancement d'un appel d'offres pour la mission de suivi animation de l'OPAH,
Vu la délibération N°2010-B454 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010 relative à l'habitat et la politique de la ville - Pertuis - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat - convention de financement entre la Région et la CPA,
VU l'information faite à la commission du 18 mai 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➢**ATTRIBUER** une aide d'un montant de 2 401 €, au propriétaire bailleur concerné mentionné ci-dessus pour la part CPA,

➢**ATTRIBUER** une aide d'un montant de 1 201 €, au propriétaire bailleur concerné mentionné ci-dessus pour la part Région,

➢**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➢**DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Habitat et Politique de la Ville.

2011_B189

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - OPAH Pertuis

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 25 MAI 2011